



PRÉFÈTE DÉLÉGUÉE DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

Saint-Martin, le 21 août 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Rappel des mesures d'anticipation avant la survenance d'un phénomène météorologique

- Rester vigilant et se tenir informé de l'évolution du phénomène météorologique en restant à l'écoute des bulletins d'information météorologique diffusés par les différents médias
- Vérifier les réserves nécessaires (alimentation, eau, bougies, médicaments...)
- Vérifier votre poste de radio et son alimentation électrique (piles)
- Consolidez la maison au niveau des issues (portes et fenêtres), de la toiture...
- Mettre à l'abri/sécuriser les éléments se trouvant à l'extérieur (salon de jardin, plantes...)
- Veillez au bon entretien du système d'évacuation des eaux pluviales (chéneaux, gouttières..)
- Mettre les papiers importants en sécurité (titres d'identité, bulletins de salaire...)
- Eviter d'entreprendre de longues sorties
- Pour les plaisanciers : mettre leur embarcation à l'abri et ne pas prendre la mer pour une longue période sans obligation particulière
- Si votre logement/bateau n'est pas sûr, anticiper en rejoignant un abri cyclonique avant l'arrivée du phénomène (cyclone ou inondation)

#### Contact presse :

[alain.rioual@saint-barth-saint-martin.gouv.fr](mailto:alain.rioual@saint-barth-saint-martin.gouv.fr)

0590 29 69 74

